

# Votre enfant est en situation de handicap



**Il est bienvenu dans nos structures de loisirs et établissements petite enfance.**

Adressez-vous directement à votre structure d'accueil (crèche, halte-garderie, multi-accueil, relais assistants maternels, accueil de loisirs ...)

ou consultez le site [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) pour connaître le lieu d'accueil le plus proche de chez vous.

Des professionnels sont à votre écoute pour faciliter son accueil.

**Ensemble, favorisons l'égalité des chances**

